

(4)

16°. Pension de l'Instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *vingt huit L. quatre sacs de bled, deux pour mon chauffage*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Chaque enfant paie un quarteron de bled, & quatre baies pour faire la pension, mais les pauvres ne paient rien la Commune fait le reste, chaque particulier paie comme les enfants, pour les prières du dimanche, et un Sivel qui me font environ un sac

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Je Vous Envoie la présente Tablette telle quelle ma sœur Genevieve de Nètra Request Sicile, atteste à Charonne sur la Vevey le 22 mars 1799 L. Zimmermann agent

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *a Mauraz*

- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *un village*
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *une Commune*
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse de Campigny*
- d. District *de Cossonnais*
- e. Canton *du Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *une Maison séparée par un chemin* (Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *Six Enfants*

Mauraz 130

N. 66

INSTRUCTION
RELATIONS PERSONNELLES
I. I. I.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? de Rampigny demi heure, de Villars boson quart d'heure de Montbrêlé une heure de L'Isle demi heure de Cuornant demi heure de Chavane demi heure de Suverî trois quart d'heure

g. Leurs noms,

b. Leurs distances réciproques.

II

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? à lire à écrire, la musique & l'arithmétique

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? on tient l'école pendant six mois 2 hivers elle dure une heure & demi

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? la Bible le catéchisme d'osterval un recueil de Psaumes les Psaumes & Cantiques

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour? une heure & demi

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? en deux classes

III

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? La Commune & le Pasteur

b. D'où est-il? du Lieu en la vallée du lac des Joux

c. Son nom David Samuel Guignard

(1)

QUESTION

RAPPORTS ECONOMIQUES.

(3)

d. Son âge. Soixante quatre ans six mois

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? trois & six petit fils

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? Depuis 1758 c'est à dire 41 ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? Régent à Treyvagny 4 ans prêtre, yverdon à Giez 4 près granion, à L'Isle 28 ans la vocation à Mauray

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles font-elles? Tonnelier

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? Six à Sept

a. En hiver, } garçons & filles
 } soit garçons ou filles.

b. En été, } une école le dimanche

IV

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus?

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école. chez un particulier

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? assez bon

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix? il est à louage à L'Isle demi heure de Mauray

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

131

(4)
16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? onze Eublan de 30 bats pièce

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de cinq cent florins que l'ancien Gouvernement de Berne a donné, le reste par les Doves de famille

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Villars-Dorson 1323

N.° 66.

1° Villars-Dorson.

a. hameau.

b. A la Commune de Mlle.

c. De la Paroisse, d'Agence de Mlle.

d. De Canton.

e. Canton du Léman.

2° Une maison isolée environ un quart d'heure qui s'appelle les Toches, deux les enfants ne suivent pas l'école de Villars-Dorson.

III. RELATIONS PERSONNELLES

finant ou